

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026 DU 06/12/2022
COMMUNE DE PROSNES

La réunion a débuté le 06 Décembre à 20H00 sous la présidence du Maire, M MUNIER Francis.

Membres présents :

AUBERT Rémy
DROUET Françoise
FLEURY Jean-Marie
GABRELLE Ludovic
MOUGNEAU Lionel
MUNIER Francis
NOURISSIER Fabrice
PICARD Sabrina

Membres absents représentés :

L'HUILLER Sylvie représentée par MUNIER Francis
KESENNE Baptiste représenté par NOURISSIER Fabrice

Secrétaire de séance : FLEURY Jean-Marie

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 novembre 2022

- 2022_35 : Délibération pour la nomination d'un troisième adjoint en remplacement de Mr DESPIC
- 2022_36 : Délibération décision modificative pour un virement de crédit afin de passer les écritures d'amortissements 2022
- 2022_37 : Délibération remboursement de frais à Mr MUNIER
- 2022_38 : Délibération vente de parcelle communale à Mr DITTE

- Questions diverses

- Point sur l'aire de jeux pour enfants
- Point sur les travaux du Foyer Rural
- Distribution des colis des aînés

Le procès-verbal de la réunion du 08 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.



2022_35 DELIBERATION POUR LA NOMINATION D'UN TROISIEME ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020_18 du 03 juillet 2020, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au Maire.

Il informe que par courrier reçu le 17 octobre 2022, Monsieur Cédric DESPIC, a présenté sa démission de ses fonctions de 3^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire informe également que Monsieur Cédric DESPIC, a présenté par la suite sa démission de conseiller municipal.

Par courrier du 14 novembre 2022, Monsieur le Sous-Préfet de Reims a accepté cette démission.

En vertu de l'article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose de désigner un nouvel adjoint en remplacement de Monsieur Cédric DESPIC démissionnaire.

Celui-ci occupera dans l'ordre du tableau, le même rang, aura les mêmes délégations, présidera les mêmes commissions et aura la même rémunération que l'élu précédent.

En vertu de l'article L.2122-8 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire à l'élection d'un adjoint sans élections complémentaires préalables.

Ce vote aura lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le conseil après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	2	10	0	0	0

Accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à l'élection d'un nouvel troisième adjoint.

Madame DROUET Françoise et Monsieur MOUGNEAU Lionel se portent candidats.

Madame DROUET Françoise précise qu'elle postule pour le poste de 3^{ème} adjoint dans le but d'apaiser les tensions actuelles et pour une parité au sein de ce conseil.

Le Conseil Municipal ayant voté pour l'élection du 3^{ème} adjoint.

Est nommé, après un tour de scrutin Mr MOUGNEAU Lionel au poste de 3^{ème} Adjoint avec 6 voix.

Madame DROUET Françoise a obtenu 4 Voix.

La délibération << décision modificative ... >> est annulée modifiant de ce fait la numérotation des délibérations suivantes de l'ordre du jour.

2022_36 DELIBERATION REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR MONSIEUR MUNIER

Monsieur MUNIER a dû avancer les frais pour l'achat des brioches pour la cérémonie du 11 novembre 2022.

La facture a été présentée pour un montant total de 80.00 €

Le conseil après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	2	9	0	0	1

Autorise à l'unanimité des membres présents et représentés ce remboursement.

_ DELIBERATION VENTE DE PARCELLE COMMUNALE A MONSIEUR DITTE

Selon l'avis de certains membres du conseil, Mr NOURISSIER Fabrice demande un courrier de Mr DITTE en précisant la surface de la parcelle qu'il souhaite acquérir.

cette délibération est ajournée.

- Questions diverses

• Point sur l'aire de jeux,

La structure des jeux est terminée et a été vérifiée par un bureau de contrôle qui nous a délivré un certificat de conformité .

Cependant, quelques améliorations sont à prévoir par la commune (pose d'un ferme porte sur l'entrée du parc, manque de cabochons sur les poteaux de clôture , signalisation)

• Point sur les travaux au Foyer Rural,

Les travaux se poursuivent selon le planning , 80% des travaux sont effectués.

• Colis des aînés,

La réception des colis se fera samedi et un flyer accompagnera les colis vous laissant le choix pour l'année prochaine.

• Tour de table,

Mr AUBERT Rémy présente le courrier d'une personne désirant acquérir la friteuse en panne et un bac évier inox détenu par la commune pour les sommes respectives de 300€ et 200€ . Après débat le conseil décide seulement de céder le bac évier inox à 200€ et de demander un devis pour faire réparer la friteuse.

Mr NOURISSIER Fabrice réitère sa demande sur la délibération sur l'achat des rideaux.

Mme PICARD Sabrina demande si il est prévu comme l'année dernière la mise en place de décorations de Noël . La pose des décorations lumineuses sur les lampadaires est prévue la semaine prochaine par l'entreprise LANTENOIS , elle demande aussi s'il est prévu les vœux du maire et voir pour créer une commission pour une bibliothèque. Mr MOUGNEAU Lionel propose de voir pour la mise en place.

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h40.

Mr FLEURY Jean-Marie,
Le secrétaire



Mr MUNIER Francis,
Le maire

